

DOSSIER DE DEMANDE DE BOURSE POUR UN PROJET INDIVIDUEL

À LA FONDATION D'ENTREPRISE CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES

Note introductive

Plus que jamais, le CSF porte, défend et met en œuvre les valeurs du service public et organise la solidarité entre ses membres.

La Fondation d'entreprise « Crédit Social des Fonctionnaires », autorisée le 26 juin 2008 (Publication au JO du 16 août 2008), créée à partir des sociétés CSF Assurances, CRESERFI et SSPA, est désormais l'outil de la politique sociale du Groupe CSF. Elle est également l'outil de la promotion de celle-ci et celui de la promotion du service public au sens large.

Ce dispositif est au service de l'animation des correspondants au plus près du terrain.

Dans les statuts, l'objet de la Fondation d'entreprise « Crédit Social des Fonctionnaires » est ainsi défini : *« La fondation d'entreprise « Crédit Social des Fonctionnaires » a pour but de développer des actions sociales à destination de la communauté des agents des services publics ou des personnes physiques ou morales mettant en œuvre des missions de service public, de leur famille, des personnes inscrites dans le cursus permettant d'intégrer les services publics... »*

La Fondation d'entreprise Crédit Social des Fonctionnaires concerne la communauté des personnes qui travaillent ou souhaitent travailler dans un service public au sens large ou qui mettent en œuvre des missions de service public.

La Fondation d'entreprise Crédit Social des Fonctionnaires a pour objet de promouvoir le service public à travers les hommes qui le composent, à travers les actions qui le définissent, à travers les écrits, publications, colloques qui le font mieux connaître.

C'est pourquoi **des principes d'intervention ont été définis :**

- principe de promotion du service public
- principe d'aider des actions valorisantes, enrichissantes et/ou innovantes pour la communauté des personnes ou organismes mettant en œuvre les missions de service public
- principe de promotion d'actions de qualité
- principe d'agir pour atténuer les « injustices sociales » notamment en terme d'accessibilité aux emplois de la fonction publique pour des handicapés, pour des personnes en difficulté sociale ou pour celles que le destin a frappé

Ces principes feront référence pour l'examen des demandes de financement présentées dans le cadre de la Fondation d'entreprise Crédit Social des Fonctionnaires. En effet, dans chacun des projets présentés, deux de ces principes devront être mis en évidence.

D'autre part, **des domaines d'intervention ont également été définis :**

- L'accompagnement d'actions de formation et d'enseignement pour des personnes qui rencontrent des difficultés afin de faciliter leur intégration au sein des services publics
- Le soutien aux actions innovantes rendant accessibles les services publics aux personnes ayant un « handicap » notamment pour tout ce qui concerne le développement de l'autonomie dans les actes de la vie courante
- Le soutien aux ayants droit d'agents des services publics décédés ou rendus invalides dans le cadre de la mise en oeuvre de leur activité
- Le développement des actions solidaires en direction des groupes d'économie sociale dans l'esprit de soutien au service public ou aux missions de service public.
- Le soutien à des actions sociales au bénéfice des agents de service public actifs, retraités et de leurs ayants droit
- L'organisation et/ou participation à des colloques et édition de publications ayant pour finalité de développer une réflexion et une communication sur la place et le rôle des services publics
- Le soutien et la participation aux échanges internationaux dans le domaine du service public.

Cheminement d'un dossier de demande de financement

Entrées possibles des dossiers

Echelon local	Actions possibles
 <p>1 - Le Président de Commission départementale ou le Correspondant CSF</p> <p style="text-align: center;">↓</p>	<ul style="list-style-type: none"> - diffuse l'information - recueille la demande - conseille le demandeur pour le montage du dossier - transmet le dossier au Président de la Commission Départementale (à l'adresse de l'agence) - peut parrainer le projet
 <p>2 - Président de la Commission Départementale</p> <p style="text-align: center;">↓</p>	<p>En fonction de l'importance du projet, de son caractère urgent, il peut ou non réunir des correspondants concernés.</p> <p>Il vérifie que le dossier est complet, émet un avis et le transmet au siège de la Fondation d'entreprise Crédit Social des Fonctionnaires.</p>
Echelon national	Rôle et mission
 <p>3 - Comité de lecture national</p> <p style="text-align: center;">↓</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Instruit le dossier - Fait ou non une proposition de financement en prenant en compte l'avis du Président de la Commission Départementale et de l'existence d'un parrainage par un correspondant.
<p>4 - Conseil d'Administration de la Fondation d'entreprise Crédit Social des Fonctionnaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Décide - Informe le demandeur, le Président de la Commission Départementale, le correspondant qui parraine.

Envoi du dossier

Le dossier complété et ses pièces annexes doivent être envoyés par courrier, en deux exemplaires, à l'adresse de l'agence Groupe CSF du secteur où est domicilié le demandeur (voir liste des agences en fin du dossier ou sur www.csf.fr), à l'attention de la Présidente ou du Président de Commission Départementale.

Dossier de demande de bourse pour un projet individuel

Un projet individuel est un projet porté par une personne, indépendamment d'une structure juridique

Nom :

Prénom :

Nationalité :

Date de naissance :

Adresse :

Tél.

Courriel :

Profession (ou études en cours) :

- I. Présentation du projet** (nécessairement un projet personnel ouvert sur les autres) : **genèse, description, objectifs, état d'avancement, moyens nécessaires, usage précis de la bourse, résultats attendus...**

Si la bourse concerne une demande d'aide pour une formation

- Quelle est la formation et/ou qualification visée permettant d'intégrer un organisme mettant en œuvre des missions de service public ?
(Fournir un devis de formation ou tout justificatif)

- Quel est votre niveau d'études actuel ?

- Quel est le niveau d'études visé ?

II. Votre projet a-t-il déjà donné lieu à des réalisations ?

III. Quels sont les autres partenaires du projet ?

(partenaires financiers, institutionnels, confirmés ou en attente de confirmation)

Date :

Signature :

Pièces à joindre :

- *Curriculum Vitae*
- *Lettre de motivation*
- *Relevé d'Identité Bancaire*

Merci de renvoyer le dossier complet, avec ses annexes, uniquement par voie postale,

**à l'adresse de l'agence Groupe CSF du secteur où est domicilié le demandeur
(voir liste page suivante ou sur www.csf.fr),
à l'attention de la Présidente ou du Président de la Commission Départementale.**

Nota bene : des pièces complémentaires peuvent être demandées lors de l'instruction du dossier.

Liste des agences du Groupe CSF

Métropole

BEAUVAIS : 4, rue de Buzanval - 60000 Beauvais
BOBIGNY : Immeuble l'Européen - Hall A - 1 à 3, promenade Jean Rostand - 93000 Bobigny
BORDEAUX : 41, cours Pasteur - 33000 Bordeaux
CERGY : 2, mail des Cerclades - 95000 Cergy
CRETEIL : 79, rue du Général Leclerc - 94000 Créteil
DIJON : Bureaux Jean de Cirey - 6, allée Cardinal de Givry - 21000 Dijon
EVRY : 16, boulevard des Champs Elysées - 91000 Evry
GRENOBLE : 14, avenue Félix Viallet - 38000 Grenoble
LENS : 235/237, route de Béthune - 62300 Lens
LILLE : 169, rue Pierre Mauroy - 59000 Lille
LYON : 68, cours Lafayette - 69003 Lyon
MARSEILLE : 141, avenue du Prado - 13008 Marseille
MELUN : 1 bis, rue de la Varenne - 77000 Melun
MONTPELLIER : Bâtiment Antigone - 8, place du nombre d'or - 34961 Montpellier cedex 2
NANCY : Carré Rive gauche - 14, boulevard du 21^{ème} régiment d'aviation - 54000 Nancy
NANTERRE : 171, Les Terrasses de l'Université - 92000 Nanterre
NANTES : 3 place de la Petite Hollande - 44000 Nantes
NICE : 4, place Wilson - 06000 Nice
PARIS : 41, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
PAU : Centre Bosquet - Résidence Castille - Place d'Espagne - B.P. 300 - 64003 Pau cedex
POITIERS : 30, rue de Blossac - 86000 Poitiers
REIMS : 29, rue de Courcelles - 51100 Reims
RENNES : 51 - 53, boulevard de la Tour d'Auvergne - 35000 Rennes
ROUEN : Bâtiment Montmorency 1 - 15, place de la Verrerie - 76000 Rouen
STRASBOURG : 44, avenue du Rhin - 67100 Strasbourg
TOULOUSE : 48, route de Lavaur - 31130 Balma
TOURS : 35, rue de Clocheville - 37000 Tours
VERSAILLES : 6, avenue du Général de Gaulle - 78000 Versailles

DOM

GUADELOUPE : Immeuble Groupama - 17, Grand Camp La Rocade - 97142 Les Abymes
MARTINIQUE : Immeuble Didier Plaza - 2, rue du professeur Raymond Garcin - 97200 Fort-de-France
LA REUNION : 54, avenue du Général de Gaulle - 97400 Saint-Denis - La Réunion